

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 17 octobre 2013

n° 26

page 2/2

RAPPORTEUR : Monsieur Gilles MAUDUIT

OBJET : Dénomination de voies sur la commune

Mesdames, Messieurs,

Les dénominations des voies sur la commune permettent de s'orienter et d'attribuer une adresse officielle.

Le chenil se situe rue Pierre Gilles de GENNES sur la parcelle ZA97. La CAPC prévoit le déplacement du chenil sur la parcelle DY 79 située au lieudit "Fontevaille" Le lieudit est coupé dans sa partie Est par l'Autoroute. Afin d'identifier au mieux le chenil, nous vous proposons de dénommer cette voie.

Par ailleurs, un certain nombre de parkings méritent d'être mieux identifiés.

* * * * *

VU les articles L.2121-29 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs aux attributions du conseil municipal.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de dénommer (voir plan joint) :

rue Charles Darwin (1809-1882) : Cette voie a son origine rue Pierre-Gilles de Gennes et son extrémité rue Georges Charpak

Allée de la Laïcité : Cette voie a son origine et son extrémité Allée du jardin du Directeur sur la parcelle N°367, section DI.

Petite rue de la Taupanne : Cette voie a son origine rue de la Taupanne et son extrémité rue Abel Orillard.

Parking Raseteau : Le parking se trouve à l'angle du Boulevard Aristide Briand et de la rue Aimé Raseteau.

Parking Henri Boucher : Le parking se situe rue Henri Boucher entre le numéro 35 de la rue Henri Boucher et la rue Georget sur la parcelle N°362, section DE.

Parking du Chillou : Le parking se situe chemin du Chillou sur la parcelle N°84 section CH.

Parking Alaman : Le parking couvert se trouve à l'angle de la rue Abel Orillard et du Quai du 19 mars 1962, sous le groupe scolaire Claudie Haigneré, sur la parcelle N°274, section CT.

Parking Lavoisier : Le parking se trouve à l'angle des rues Rouault, Lavoisier et Marconi.

Place Louis Clément Krebs : Le parking se trouve à l'angle des rues Madame, Creuse et Krebs

Parking du Château : Le parking se trouve à l'angle des rues Saint-André et du Quai Napoléon 1er

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 17 octobre 2013

n° 26

page 2/2

Parking de la Melette : Le parking se situe rue de la Melette sur la parcelle N°330, section CV.

Parking quai Alsace Lorraine : Le parking se situe sur la rive gauche de la Vienne entre le pont Henri IV et la Promenade des Acadiens

Aire d'échange Blossac : Cette aire est ceinturée par le Boulevard de Blossac et se trouve entre la rue Colbert et la rue du Tabary

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la sous préfecture, le 22/10/2013 n° 6791
Publié au siège de la mairie, le 21/10/2013

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER